



LA CHARTE EDUCATIVE DE CONFIANCE



Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants mais ont besoin de l'aide de l'école.

Une démarche éducative réussie repose sur **des attitudes communes** école/famille et sur la **collaboration confiante** de l'équipe éducative, des familles et des élèves.

Nous voulons permettre aux parents et aux élèves de ne pas être des usagers passifs, mais des acteurs engagés.

DES ATTITUDES COMMUNES

- Reconnaissance et respect par tous des compétences de chacun.
- Désir d'écoute et de dialogue.
- Refus des à priori et des jugements de valeur.
- Loyauté, transparence, confidentialité dans les échanges.

DES CONDITIONS NECESSAIRES A CETTE COLLABORATION

- Accueil personnalisé de chacun, dès l'entretien d'inscription.
- invitation de chaque parent à participer à la vie de l'école (réunions de rentrée, APEL, OGEC, diverses manifestations)
- Information régulière sur les évolutions du système éducatif, des programmes scolaires et sur les projets et activités de l'établissement.
- Modalités de suivi et d'évaluation de chaque élève et d'accompagnement à son orientation.

UNE CORESPONSABILITE EDUCATIVE

- Collaboration pour réfléchir aux valeurs à faire vivre à l'école et en famille pour préparer à la vie sociale et citoyenne.
- Collaboration équipe éducative/parents/élèves pour le suivi du travail scolaire.
- Collaboration équipe éducative/parents/élèves pour le comportement des enfants : respect des règles communes et engagement dans la vie collective.

Cette relation confiante se vit dans les cadres fixés par les documents de référence que sont :

- Le projet éducatif qui fixe les orientations pour l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.
- Le règlement intérieur qui détermine les règles nécessaires à la vie commune.
- le contrat de scolarisation

Ces divers documents, appellent l'adhésion de chacun.

Ils sont présentés et remis lors de l'entretien d'inscription pour vérifier que le projet parental d'éducation peut bien s'inscrire dans les visées éducatives de l'établissement.

Ces signatures attestent la volonté commune de participer, chacun dans son rôle propre, aux engagements éducatifs communs, pour aider chaque enfant à s'épanouir et à grandir.

Date :

Le chef d'établissement

Les parents

L'élève